

## Centre de Services Agréé

## Durée de prêt

Date de début: Date de retour:

Interlocuteur suivi du prêt Bimp:

Agence	de
Tél:	
Mail:	

Client

Par la présente la société BIMP, représentée par: déclare mettre à disposition de son client, pour la durée mentionnée les matériels listés ci-dessous :

Codes articles	Désignation produit	PU HT €	Qté	Total HT €	Total TTC €

Nous ne sommes pas responsables des données contenues dans les produits qui nous sont confiés. Nous vous conseillons de toujours effectuer une sauvegarde de vos données. A votre demande, nous pouvons effectuer une sauvegarde avant intervention. Réserves de propriété: applicables selon la loi n°80.335 du 12 mai 1980. Seul le tribunal de Lyon est compétent

## Le client: s'engage:

-à assurer les matériels prêtés	Signature précédée de la mention	
-à prendre soin des matériels prêtés	«lu et Approuvé»	
-à respecter les délais du prêt		
-à accepter la facturation automatique du matériel si les produits faisaient l'objet d'une quelconque détérioration ou perte		
-à fournir un chèque de caution d'un montant de : Euros		